

Chaux et chanvre contre feu bactérien et autorités

Un groupe d'arboriculteurs novateurs sortent des sentiers battus dans le domaine de la lutte contre le feu bactérien. Ils ne jurent que par le traitement des arbres avec du chanvre et de la chaux éteinte. Des essais qu'ils ont eux-mêmes mis en place dans leurs vergers doivent permettre d'en étayer scientifiquement l'efficacité. Ils ne luttent en fait pas seulement contre cette dangereuse maladie bactérienne, mais aussi – avec le soutien de Bio Suisse et du FiBL – contre les obstacles juridiques que les autorités ne cessent de dresser devant leurs pas.

Christoph Meili est comme un enfant qui se serait brûlé au feu bactérien. L'année passée, plus de 50 ares de pommiers de diverses variétés appartenant à cet arboriculteur bio de Pfyn, près de Frauenfeld, ont eu la terrible maladie. Il en a sauvé une bonne partie par des tailles de nettoyage, mais sept ares de Jonathan étaient perdues et ont dû être arrachées. L'année passée la grêle s'était mise de la partie, provoquant une surinfection après l'infection sur fleur. Meili pense que sans la grêle il aurait pu sauver tous ses arbres.

Le prix de l'apprentissage

Meili avait traité quatre fois à partir de la deuxième moitié de la floraison avec du «Blossom Protect» ou, en parallèle – à titre d'essai – de la chaux éteinte. L'efficacité de ces deux traitements était comparable mais pas suffisante. Le feu bactérien a quand même frappé. Selon ses observations, le produit à base de levure qui se répand dans la fleur et y réprime la bactérie phytopathogène a été trop peu efficace. Notre arboriculteur bio place par contre beaucoup d'espoirs dans la chaux éteinte à cause de son effet désinfectant. «J'aurais dû traiter tous les jours avec la chaux éteinte pendant la phase critique», regrette Meili. Après la floraison, il a en plus traité les arbres atteints avec un extrait de fleurs de chanvre qui, selon ses observations, a renforcé la résistance des arbres.

Meili n'est pas le seul à être convaincu que la chaux éteinte et la fleur de chanvre sont porteuses de gros espoirs pour la lutte contre le feu bactérien. Un groupe de producteurs veut en effet apporter la preuve que ces produits sont réellement efficaces. Ils ont échangé leurs expériences et obtenu de l'OFAG pour 2009, avec le soutien de Bio Suisse et du FiBL, l'autorisation de faire les essais correspondants, mais avec des restrictions: les vergers d'essai doivent satisfaire aux exigences scientifiques, il faut établir un rapport final, et ces deux

produits peuvent être utilisés sur au maximum 50 ares par site d'essai.

Obstacles méthodologiques

Meili est énervé par l'obstination des autorités à se montrer si restrictives: «Je considère cela comme pure chicanerie pour empêcher les paysans de progresser.» Ils risquent pourtant déjà de devoir arracher les arbres des contrôles non traités, et ils portent seuls toute la charge de la réalisation des essais – sans aucun soutien public. «Nous cherchons des alternatives à l'utilisation en plein air de la streptomycine parce que c'est un antibiotique, et au lieu de nous soutenir on nous met les bâtons dans les roues», résume Meili. La chaux éteinte et l'extrait de fleurs de

chanvre étant des produits biologiques a priori inoffensifs, il est incompréhensible que cela pose problème aux autorités fédérales: «il est exaspérant de voir à quel point les intérêts de la chimie sont capables d'empêcher de tester à peu près librement les produits naturels qu'on a sous la main.» C'en devient presque grotesque, continue Meili, car l'Office fédéral de la santé publique craint que les pommes traitées avec l'extrait de chanvre soient droguées et puissent enivrer les consommateurs – alors que pour la streptomycine on tolère même des résidus. «Cet extrait de fleur de chanvre est fait avec du chanvre d'industrie pauvre en THC. Celui qui voudrait se sniffer devrait pressurer une véritable montagne de pommes», sourit



Christoph Meili sur la jachère qui remplace les pommiers qu'il a dû arracher l'année passée à cause du feu bactérien. À l'arrière-plan, un jeune verger qui a pu être sauvé.

Photos: Ruben Wyrtenbach

le paysan, «et il aurait mal au ventre bien avant d'être grisé!»

Au FiBL, on s'étonne moins des très longues procédures d'autorisations et des nombreux obstacles que les projets de recherches doivent surmonter. «Avoir un dispositif d'essai réalisé selon un minimum de règles de l'art est clairement une condition à remplir pour que les autorités puissent autoriser un essai», explique Lucius Tamm, le responsable de la section de phytopathologie. «Et un contrôle non traité en fait aussi partie. Ou encore que le dispositif ne soit pas plus grand que nécessaire. Cinquante ares par essai, c'est déjà relativement grand.» C'est donc le prix à payer pour obtenir une autorisation, mais aussi pour que les résultats des essais soient scientifiquement exploitables.

Les conditions cadres sont donc assez normales selon Tamm. L'utilisation de la chaux éteinte et de l'extrait de fleurs de chanvre comme produits phytosanitaires n'étant autorisée ni par l'Ordonnance sur la protection des végétaux ni par l'Ordonnance bio, des essais pratiques ne peuvent être autorisés que parce qu'il s'agit de deux substances présumées inoffensives, et seulement si un minimum de principes méthodologiques sont respectés. «Le but de la législation est d'empêcher l'utilisation sauvage de n'importe quelle substance», fait remarquer ce spécialiste de la protection des plantes. Et ce principe est tout de même parfaitement bon.

Demande collective d'auto-expérimentation

Mais qu'on ne s'y trompe pas: Bio Suisse et le FiBL accueillent très bien l'initiative personnelle de ces arboriculteurs bio très convaincus de l'efficacité de leurs méthodes. «L'agriculture biologique vit traditionnellement du fait que les agriculteurs bio ont pris leur destin en main», affirme Tamm. «Je trouve ça très bien, et j'essaie de le soutenir du mieux que je peux.» Bien que la littérature ne contienne à sa connaissance rien qui indique une efficacité de la chaux ou du chanvre contre le feu bactérien, il a pris sur lui de se frayer un chemin à travers la jungle des institutions étatiques pour faire octroyer à nos activistes bio une autorisation d'essai.

C'est donc au nom de Bio Suisse que le FiBL a déposé auprès de l'OFAG une demande collective pour permettre à plusieurs producteurs de participer au même essai. Le clou de l'histoire est que chaque producteur participant peut être considéré comme une répétition de l'essai. Le FiBL a mis ses services à disposition pour



Fleurs de poirier dans toute leur splendeur – heureusement pour les arboriculteurs, la floraison s'est faite cette année quand les températures étaient encore basses.

le conseil méthodologique, et c'est lui qui s'assure que les données soient collectées dans les règles de l'art pour qu'elles puissent en fin de compte servir à quelque chose.

Bio Suisse assume donc quasiment le patronage de ces essais effectués de manière décentralisée dans plusieurs fermes en répondant aux exigences posées. Et les producteurs qui entourent Meili reçoivent aussi un soutien sous forme de relations publiques.

Le salut par le chanvre

Ces efforts de relations publiques ont cependant révélé à quel point toute allusion au chanvre et à sa culture est délicate en Suisse, car chaque fois le champion du chanvre Jean Pierre Egger surgit immédiatement pour s'immiscer dans le débat. Cet avocat fribourgeois qui s'était lancé dans le commerce du chanvre il y a quinze ans et qui avait – selon ses propres dires – gagné beaucoup d'argent avec ça, et qui vient d'être condamné à une année et demie de prison ferme et à une amende de 240 000 francs par le tribunal cantonal fribourgeois en mars de cette année (jugement contre lequel il veut recourir au Tribunal fédéral), a tiré prétexte de l'autorisation des essais pour rajouter une strophe à son hymne à la «Plante de Dieu». Et avant même que les premiers pommiers de l'essai soient traités avec l'extrait de chanvre,

il considérait comme acquis qu'il aurait l'efficacité désirée. Le fait que l'OFAG ait autorisé l'essai lui suffit comme «preuve».

Rien d'étonnant donc à ce qu'une telle anticipation des résultats puisse irriter les chercheurs et les autorités qui s'efforcent de respecter les principes scientifiques. Surtout si cela vient d'une personne qui vante le chanvre d'industrie pauvre en THC comme remède miracle contre tous les maux de la Terre, de la dépendance à la nicotine à l'augmentation des primes d'assurance-maladie en passant par la mort des abeilles et le feu bactérien, et qui pour assurer son propre marketing rebaptise la plante d'un nom de fantaisie pseudo-scientifique: *Cannabis sativa non-indica* ...

Le clin d'œil de la météo

Quant à lui, Christoph Meili ne s'intéresse pas au chanvre pour des motifs quasi religieux, mais parce qu'il en attend un effet contre une maladie des arbres qui menace immédiatement sa base d'existence. «L'avenir des mes vergers dépend ces trois prochaines semaines – je ne veux rien embellir – de la stratégie contre le feu bactérien», dit-il un brin pensif. Il n'est pas toujours facile pour un paysan de se tourner vers de nouvelles stratégies sans obtenir des autorités le soutien espéré. Mais il s'est quand même finalement dit récemment: «Bon sang, maintenant il faut faire quelque chose, même si c'est illégal!».

Et pour une fois le proverbe qui dit que la chance sourit aux audacieux semble avoir raison: la météo de ce printemps a été clémente avec les arboriculteurs. Les températures étaient en effet trop basses pendant la floraison pour permettre une infection par le feu bactérien. Mais Meili le sait bien: «Ne nous réjouissons pas trop vite! Les perspectives ne sont pas mauvaises, mais rien n'est encore dit.»

Alfred Schädeli

Votre opinion s'il vous plaît!

Que pensez-vous de l'utilisation de produits alternatifs contre le feu bactérien? Avez-vous fait des expériences dans ce domaine?

Écrivez-nous!

bio actualités, FiBL, Postfach,
5070 Frick, fax 062 865 72 73,
bioactualites@fibl.org